



# La Nappe Astienne

(Département de l'Hérault)

Vendredi 5 avril 2013

## Le programme d'actions du syndicat de la nappe Astienne

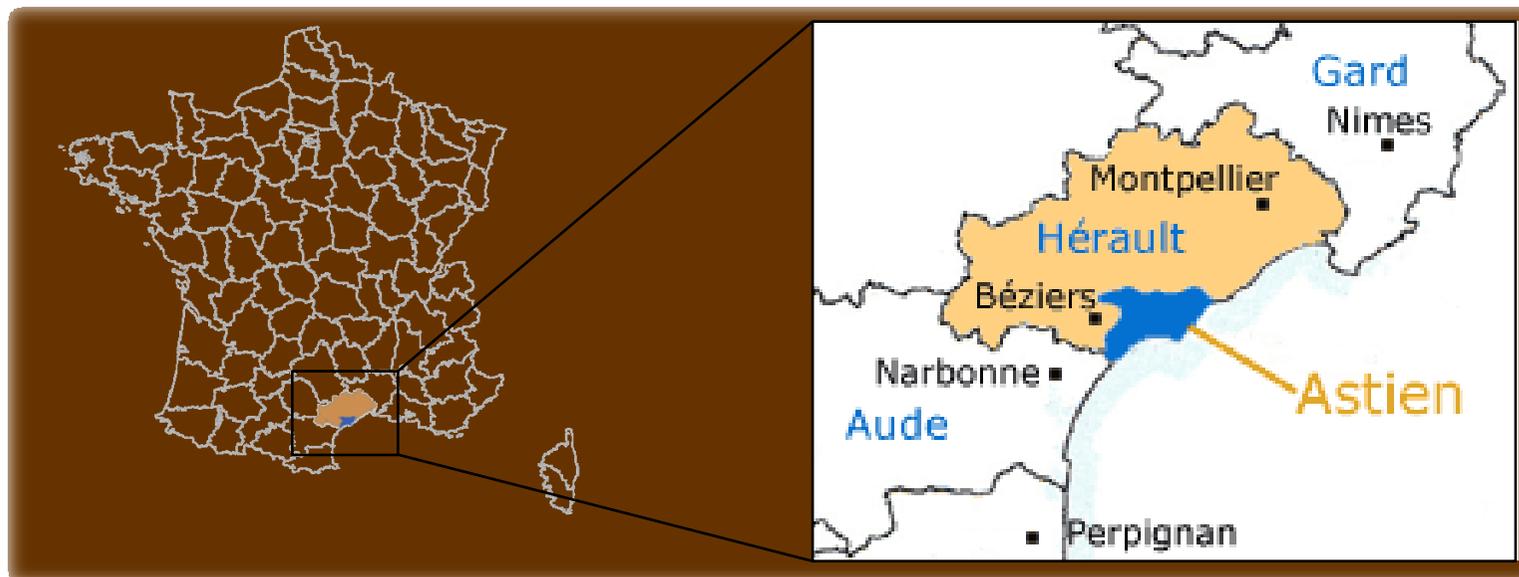
Une charte et un label  
« Je ne gaspille pas l'eau »





# La Nappe Astienne

Vendredi 5 avril 2013



- L'Ouest du département de l'Hérault à l'est de Béziers
- Entre l'embouchure de l'Aude et l'étang de Thau
- Viticulture omniprésente et zone littorale urbanisée



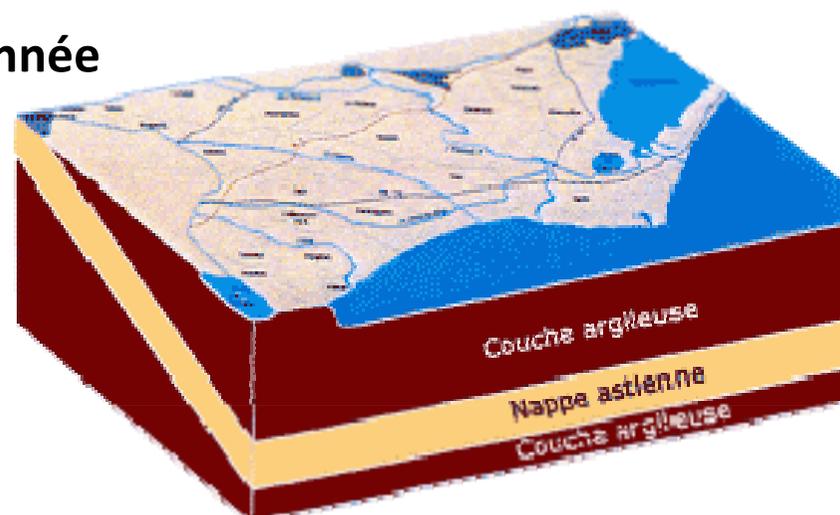


# La nappe astienne



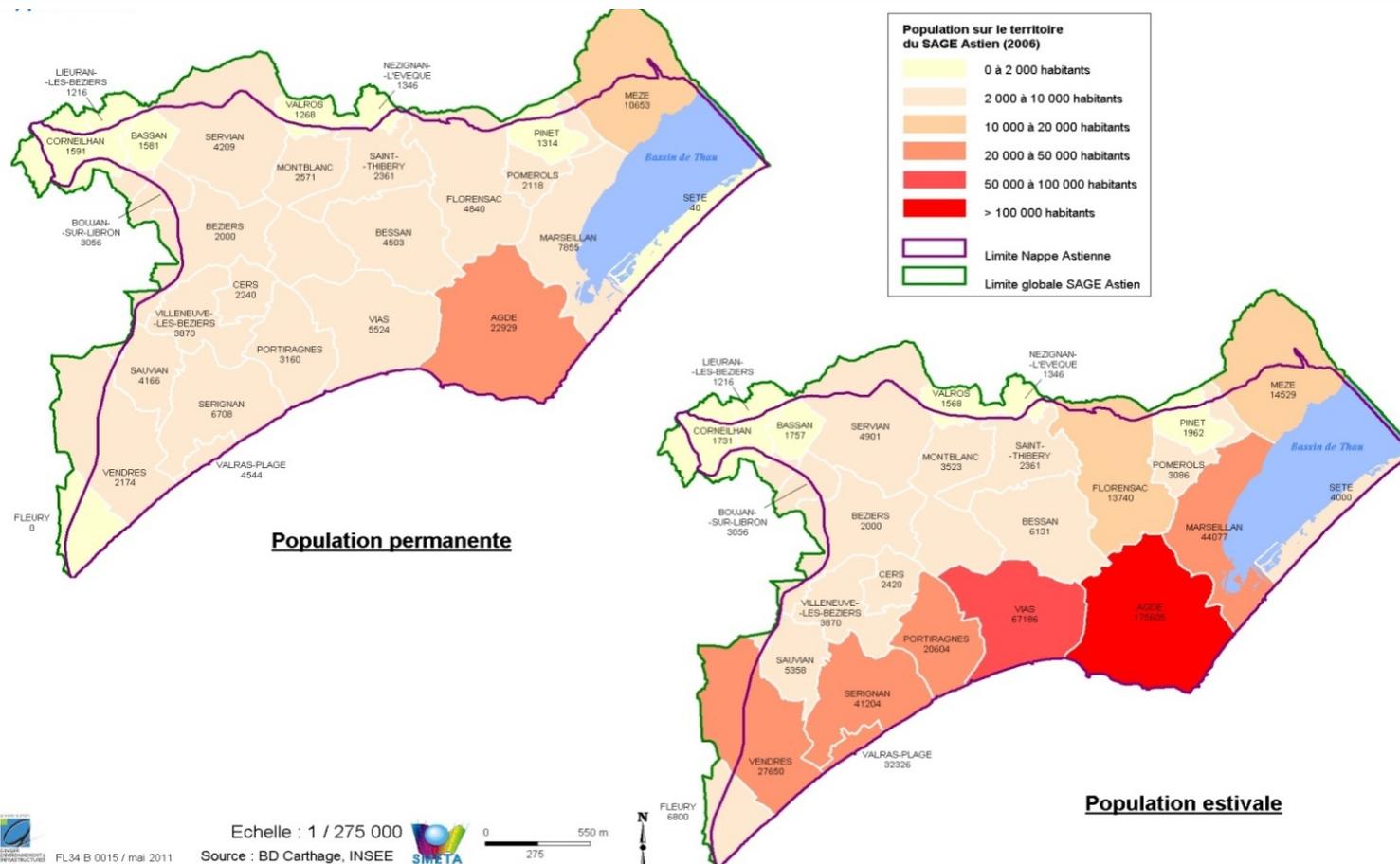
- Aquifère de 450 km<sup>2</sup> répartie sur une vingtaine de communes
- Couche de sable jaune d'une vingtaine de mètres d'épaisseur
- Plus de 800 forages recensés entre 30 et 120 mètres de profondeur

- 5 000 000 m<sup>3</sup> prélevés chaque année
- Eau naturellement potable
- Forts enjeux économiques





# La nappe astienne

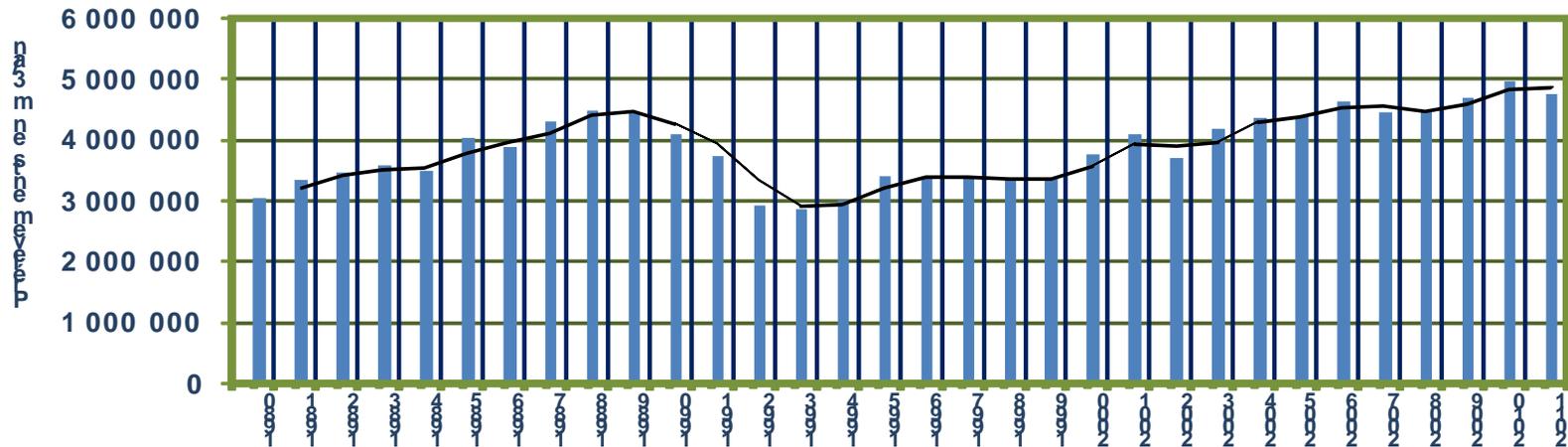


- Une démographie en nette hausse (+ 14 % entre 1999 et 2008)
- Une population décuplée en été sur le littoral



# Situation quantitative de la nappe astienne : un équilibre précaire

EVOLUTION GLOBALE DES PRELEVEMENTS DANS LA NAPPE ASTIENNE



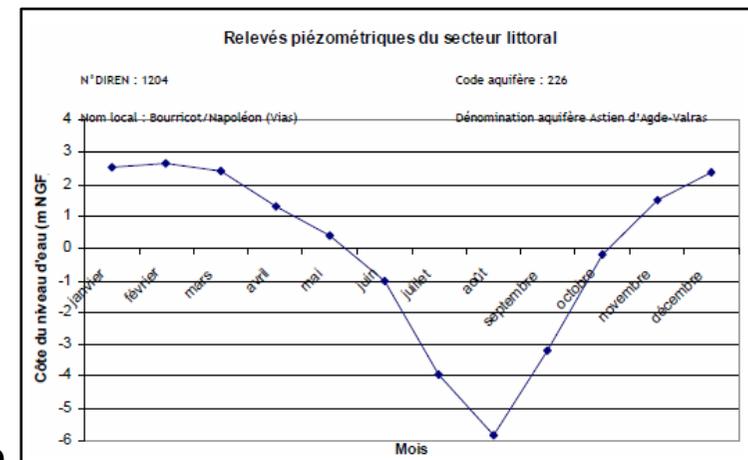
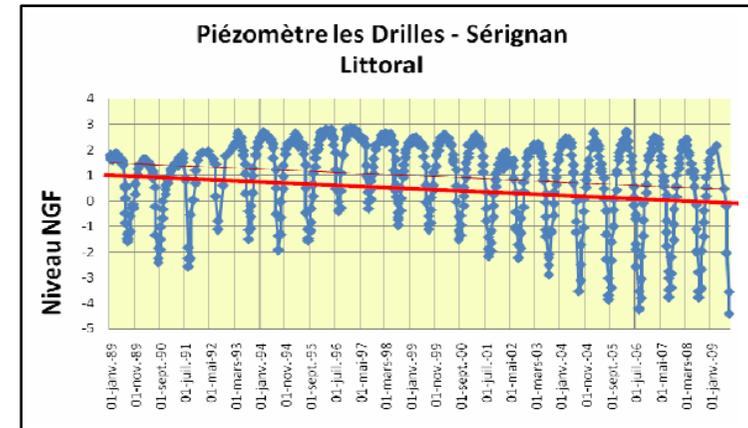
- Surexploitation localisée sur le littoral à la fin des années 80
- Amélioration de la situation dans les années 90 (dispositifs de délestage)
- Augmentation des prélèvements depuis les années 2000 (population, tourisme)





# Conséquence d'une surexploitation de la nappe

- **Epuisement de la ressource :**
  - Prélèvement supérieur à la recharge
  - Pénurie d'eau en période estivale
- **Invasion d'eau de mer :**
  - Baisse du niveau de la nappe sous le niveau de la mer
  - Entrée d'eau de mer dans la nappe et contamination des forages
  - Eau impropre à la consommation
  - Condamnation des forages contaminés pour plusieurs années voire plusieurs décennies

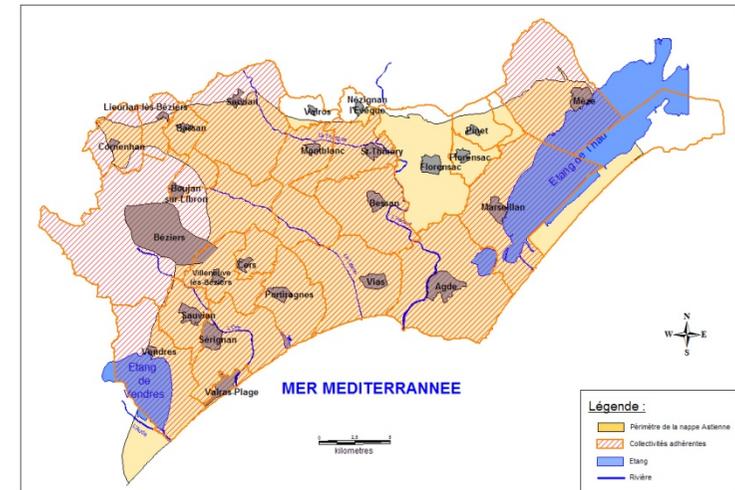




# Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien : SMETA

## Le syndicat :

- Créé en 1990
- 20 communes dont 11 regroupées dans l'Agglomération de Béziers
- Le Conseil Général de l'Hérault
- La CCI de Béziers Saint-Pons
- La Chambre d'Agriculture de l'Hérault



## Ses missions :

- Gestion et préservation de la ressource
- Porteur de 2 contrats de nappe (1997-2002 et 2004-2008) et d'un SAGE
- Depuis 2010, mise en place d'un programme d'actions pour répondre à l'objectif de bon état de la ressource en 2015 (DCE)





# Une démarche initiée depuis plusieurs années

**2006**

**Schéma d'alimentation en eau du périmètre astien**

mise en évidence d'un potentiel réel d'économies d'eau sur la nappe

**2008**

**Appel à projets régional en faveur des économies d'eau**

le SMETA propose un programme complet dont l'audit du patrimoine eau potable des communes prélevant dans la nappe astienne et la mise en place d'une charte communale en faveur des économies d'eau

**2009**

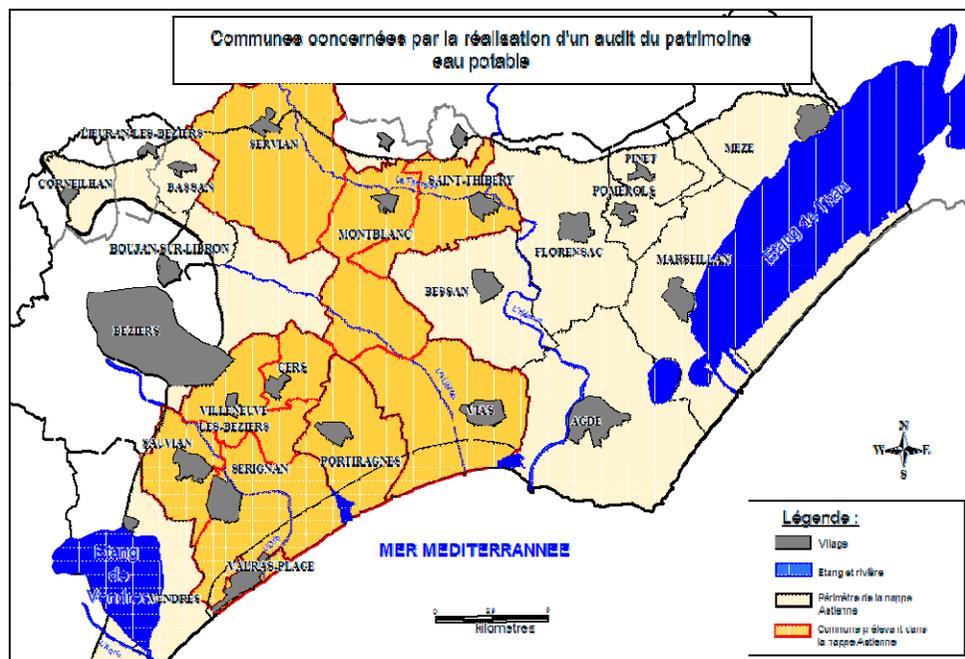
**Réalisation de l'Audit du patrimoine en eau potable**

le diagnostic des consommations permet d'identifier, dans chaque commune, les pistes d'économies d'eau





# L'audit du patrimoine en eau potable des communes



- Les 10 communes prélevant dans la nappe astienne concernées

- Enquête de plusieurs jours dans les communes pour recenser les usages et les consommations, répertorier les équipements
- Identification des équipements à mettre en place (compteurs, équipements hydroéconomiques...) et des pistes d'économies d'eau par usage

**Définition d'un programme d'actions spécifique à chaque commune**

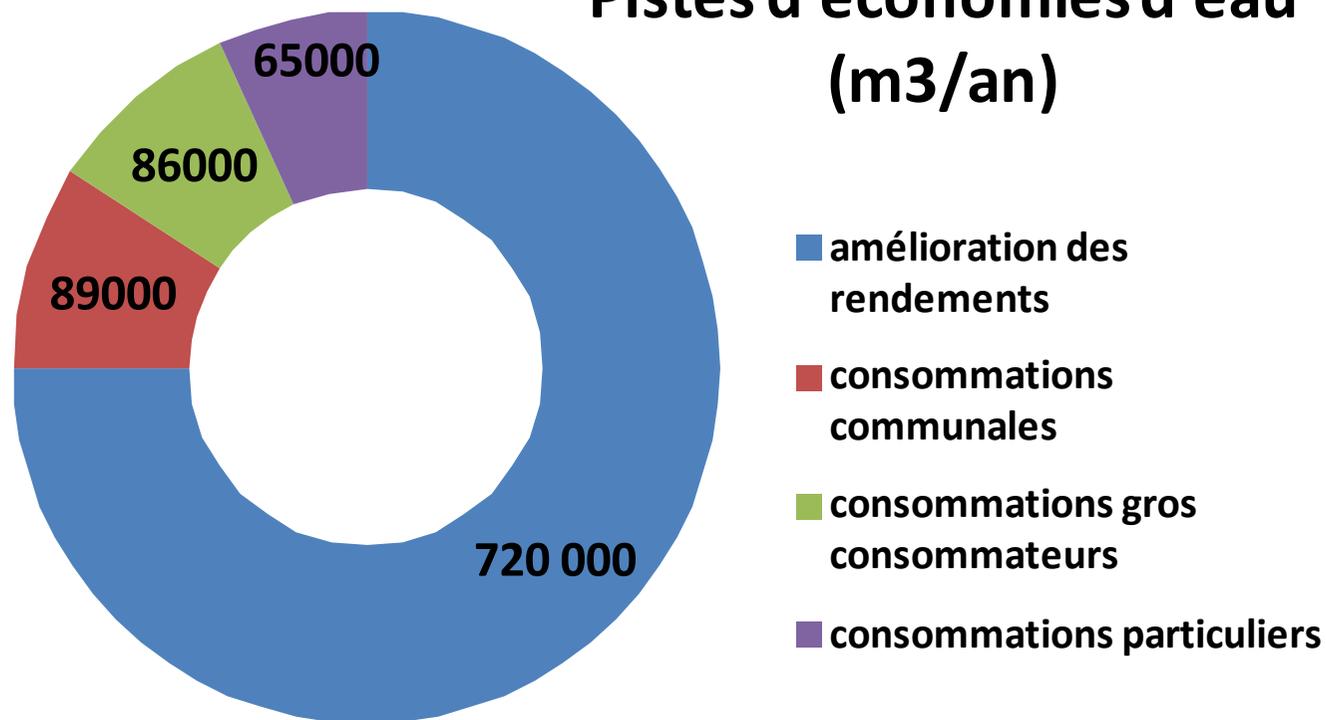




# Le potentiel d'économies d'eau

Volume d'eau susceptible d'être économisé sur les 10 communes toutes ressources confondues : **960 000 m<sup>3</sup> dont env. 500 000 m<sup>3</sup> sur la nappe astienne (données 2007)**

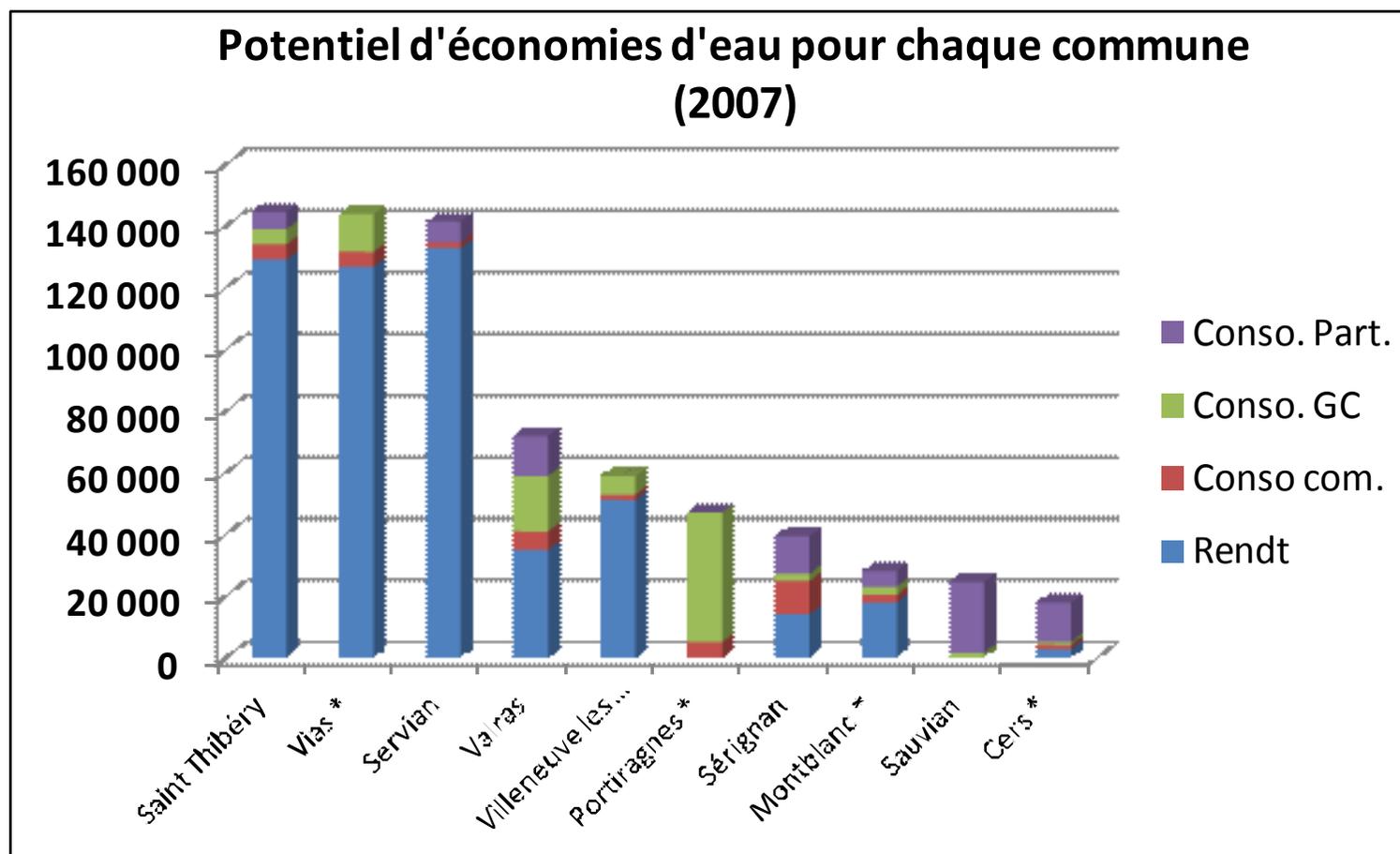
## Pistes d'économies d'eau (m<sup>3</sup>/an)





# La situation des communes

Des pistes d'économies d'eau spécifiques à chaque commune et des efforts à fournir très variables.





# Une démarche initiée depuis plusieurs années

**2006**

**Schéma d'alimentation en eau du périmètre astien**

mise en évidence d'un potentiel réel d'économies d'eau sur la nappe

**2008**

**Appel à projets régional en faveur des économies d'eau**

le SMETA propose un programme complet dont l'audit du patrimoine eau potable des communes prélevant dans la nappe astienne et la mise en place d'une charte communale en faveur des économies d'eau

**2009**

**Réalisation de l'Audit du patrimoine en eau potable**

le diagnostic des consommations permet d'identifier, dans chaque commune, les pistes d'économies d'eau

**2010-2011**

Présentation des résultats de l'audit dans chaque commune et des programmes d'actions préconisés

**2012**

Concertation des communes pour la mise en place d'une charte





# La charte

**Janvier 2013**

**Signature de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » par 9 communes sur les 10 prélevant dans la nappe**

- La charte « *Je ne gaspille pas l'eau* » doit inciter la mise en œuvre des actions d'économies d'eau
- C'est un texte fondateur qui énonce les grands principes d'une gestion économe de la ressource à travers trois axes : Etudier, Equiper, Eduquer.
- Les communes signataires s'engagent à mettre en œuvre les 10 opérations phares énoncées dans la charte

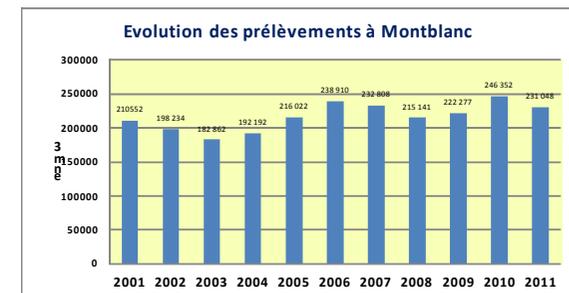
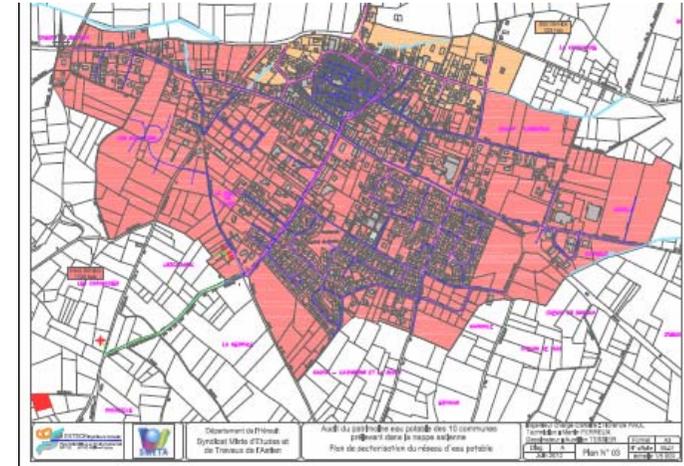
SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX DE L'ASTIEN





# Les 10 opérations phares

- Connaître précisément son patrimoine en eau, ses usages et ses consommations
- Poser des compteurs sur les différents usages
- Former le personnel communal
- Poser du matériel hydroéconome dans tous les bâtiments publics





# Les 10 opérations phares

- Optimiser les consommations d'eau pour les équipements sportifs et espaces verts



- Réaménager les espaces verts en privilégiant les espèces moins gourmandes en eau



- Réduire les fuites sur le réseau public





# Les 10 opérations phares

- Etudier les possibilités de mobilisation de ressources alternatives
- Promouvoir les économies d'eau au sein de la commune
- Mettre en place une politique tarifaire juste, adaptée et incitative.





# Les efforts récompensés

- Mise en place d'un dispositif de labellisation en concertation avec les 10 communes concernées
- Cahier des charges spécifique pour chaque commune
- Attribution du label ou non après examen, par le comité d'agrément, des actions engagées et réalisées
- Prise en compte des progrès au même titre que les performances





# Les efforts récompensés

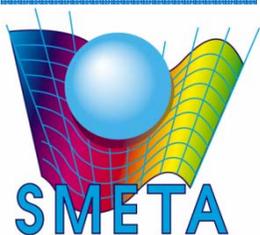
- La commune labellisée se verra remettre des supports de communication :
  - Plaque label millésimée
  - Stickers
  - Etendard
- Affichage et distribution de dépliants permettront d'associer la population à la démarche d'économies d'eau engagée





# Les textes de références rattachés à la charte

- Le règlement d'application, de la charte, millésimé. Il est révisable chaque année
- Le règlement d'usage du label comprenant la charte graphique
- Les cahiers des charges des communes fixant les objectifs pour chacune d'elles
- La grille d'évaluation déterminant les critères d'appréciation des efforts fournis par les communes au regard des objectifs fixés.





# Les usagers impliqués

- La baisse des consommations des ménages est un levier important pour la réalisation des économies d'eau
- Un changement de comportement, un équipement adapté suffisent à réaliser des économies substantielles.
- La gestion rigoureuse de la ressource passe par l'effort partager de tous les usagers, publics ou privés.

